

Toulouse, le 21/01/2019

## Action CTL suppressions d'emplois Le discours insupportable du DRFiP

### Une déclaration et puis s'en va !

Ce vendredi 18 janvier le CTL suppressions d'emplois était reconvoqué après le boycott du premier. Au passage, le DRFiP nous a gratifié d'une « subtilité » toute Macronienne à savoir que dans un premier temps le CTL était convoqué à 14h00 et qu'après avoir appris que nous appelions à un rassemblement entre midi et deux il nous a signifié qu'il le convoquait à 9h00 !!! Pas grave puisque nous avons décidé de ne pas siéger mais de simplement lire une déclaration avant l'ouverture des débats.



### Entre midi et deux heures une 50ne d'agent-es rassemblé-es pour un échange par moments « musclé » avec le DRFiP : on s'explique.

A l'appel de *Solidaires Finances Publiques*, CGT et CFDT un rassemblement était organisé à la direction afin d'échanger sur la situation actuelle et d'interpeller le DRFiP sur la vie réelle dans tous les services.

Le DRFiP ne s'est pas défilé pour répondre aux interpellations des agent-es dans le hall. Mais, et nous tenons à nous en expliquer, son discours devient insupportable. Il n'a de cesse dans ses réponses de nous dire « *qu'il soutiendra les agent-es* », et que « *nous sommes dans la même maison* » ou que « *nous faisons partie de la même famille* ». Et au bout de 2 ou 3 de ces répétitions, c'était vraiment insupportable parce que ses actions et ses déclarations de DRFiP sont plutôt celles de quelqu'un qui s'ingénie à « *faire tomber les murs* » et à « *chasser ses occupants* ». Alors ramené à la notion « d'ennemi » et nous entendons là « ennemi de classe des agent-es » le DRFiP s'offusque et nous comprenons qu'il puisse être « blessé ». Alors on explique par l'exemple en quoi il doit assumer ce statut.

### L'exemple du démarchage des collectivités territoriales pour passer en Agences.

Nous l'avons déjà écrit le DRFiP a démarché la Région, le Département, Toulouse Métropole et la CAM de Muret pour leur proposer de passer en Agences Comptables au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce que disent les textes : « *l'État peut, pour une durée de trois ans reconductible, déléguer par convention la réalisation des opérations relevant de la compétence exclusive du comptable public aux établissements publics de santé, aux collectivités territoriales...* ».

Interpelé par un agent de la trésorerie du CHU, le DRFiP ose dire « *je suis un fonctionnaire qui applique et explique la loi* ». Non seulement la loi n'est pas une injonction mais une « possibilité », aussi criticable soit-elle. Mais en plus c'est comme s'il allait chaque année en janvier expliquer la loi de finances à tous les contribuables de Haute-Garonne !!! **Il procède donc bien et méthodiquement à la démolition des murs de « notre maison ».**

Et la suite du texte concernant les agents est tout aussi édifiante : « *... Pour les besoins de la délégation, tout ou partie des agents de la direction générale des finances publiques qui exercent leurs fonctions dans un service ou une partie de service précédemment affecté à la gestion comptable et financière de la personne publique délégataire... sont placés d'office en position de détachement auprès de celle-ci...* ».

Et donc le DRFiP, en toute conscience et tranquillité, propose une réforme « non obligatoire » qui aurait pour conséquence de détacher d'office tous les agent-es des trésoreries régionale, départementale, Toulouse Métropole et Muret soit plus de 100 agents ! **Il abandonnerait donc « à l'assistance publique locale » les enfants de « notre famille » sans aucun état d'âme tout en prétendant leur assurer « sa protection ». On rêve !**

Alors Monsieur le DRFiP souffrez que l'on vous rappelle la définition du nom commun « *ennemi* » : « *Personne qui veut du mal à quelqu'un, qui cherche à lui nuire, qui lui est très hostile.* ». **Eh bien oui, ne vous en déplaise, assumez qu'en plaçant vos pas dans ceux du duo Darmanin/Parent avec autant de zèle (comme d'autres directeurs le font) vous nuisez à « notre maison et notre famille professionnelle ».**

# Poursuivre l'action sous plusieurs formes

## Des HMI à l'action il n'y a qu'un pas qu'il nous reste à franchir

Comme le dit le tract de l'intersyndicale nationale (Solidaires CGT FO Cfdt CFTC) : « C'est maintenant qu'il faut se faire entendre ». C'est pourquoi nous organisons en intersyndicale (Solidaires CGT Cfdt proposée à FO qui a décliné) des HMI sur les sites dont certaines se sont déjà tenues (CPS, Mirail). Le calendrier :



### - le jeudi 24 janvier 2019 :

- à 10h30: Balma
- à 10h30: Cité
- à 14h30: Rue des Lois
- à 14h30: Place Occitane

### - le mardi 29 janvier 2019 :

- à 10h30: Saint-Gaudens
- à 10h30: Colomiers
- à 14h30: Muret
- à 15h00: Rangueil

### - le jeudi 31 janvier 2019 :

- à 14h30: Paierie Départementale

### - le vendredi 01 février 2019 :

- à 10h30: CHU
- à 10h30: Paierie Régionale

L'intersyndicale nationale se réunit ce mercredi 22 janvier

mais d'ores et déjà **un préavis de grève va être déposé jusqu'aux vacances d'hiver**. Ainsi les actions de la période seront couvertes par ce préavis qui, de plus, doit conduire l'employeur à ouvrir une négociation avec les représentant-es des personnels. « L'invitation » va donc être lancée au ministre et à ses directeurs pour qu'ils répondent à nos revendications.

**La tournée des HMI que nous vous invitons à suivre massivement pour y apporter vos réactions et vos intentions sera déterminante pour qu'en Haute-Garonne aussi « on se fasse entendre ».**

D'ores et déjà le CPS s'est réuni et les agent-es sont prêts à l'action comme dans d'autres CPS et Centres de Contact. Les agents de Saint-Gaudens, réunis aujourd'hui, sont aussi prêts à se mettre en grève. Plusieurs départements (Gironde, Gard, Pyrénées Orientales, Tarn...) ont entamé ou poursuivi des journées de grève. Le début février est une période que nous ne devons pas laisser passer si nous voulons peser sur les décisions du gouvernement.

## Informer et participer aux débats sur la fiscalité

Depuis le mois de décembre nous avons répondu aux sollicitations des médias sur [france3.fr](http://france3.fr) le PAS bien entendu mais en essayant d'élargir le débat à l'ensemble de la fiscalité et de nos missions. Nous poursuivrons ce travail dans les semaines

à venir, en particulier en **LA DÉPÊCHE** et/ou en organisant aux débats **Le Monde** qui se

tiendront dans le département et la région. Vous pouvez retrouver diverses vidéos et articles sur le site national de *Solidaires Finances Publiques*.



## Dépassez le cadre du PAS pour contrer les offensives d'AP 2022

Comme le dit la formule « pendant les travaux la vente continue ». C'est bien ce que font nos directeurs qui ont reçu mi-décembre une feuille de route intitulée « *Bâtir un nouveau réseau* » à laquelle ils doivent répondre localement pour le 15 février... Au rayon des hypothèses de travail largement basées sur une logique front office/back office on trouve 1 trésorerie par EPCI, regroupement des trésoreries hospitalières par GHT (Groupement Hospitalier de Territoire), regroupement des SIP, des SIE, des SPF ou encore la possibilité de « *s'affranchir des frontières départementales* »... Bref le grand démantèlement se poursuit à grand pas.

**L'heure est grave pour nos missions, nos emplois et nos conditions de travail. L'heure est venue de la reconnaissance de l'engagement de l'ensemble des agent-es de la DGFIP. Alors faisons sonner le réveil !!!**

C'est maintenant qu'il faut se faire entendre !

Dans un contexte social qui interroge sur la justice fiscale, sur la place et le rôle des services publics, et sur les questions de pouvoir d'achat, il serait inconcevable que les agent(es) de la DGFIP ne se manifestent pas pour réclamer leur dû et défendre leur avenir professionnel !

A l'instar de la majorité des fonctionnaires, ceux de la DGFIP voient leur pouvoir d'achat se réduire d'année en année. Ils ne sont en rien concernés par les mesures annoncées par le gouvernement pour tenter de juguler la crise des gilets jaunes.

En outre, la DGFIP se situe au centre des préconisations d'action publique 2022, qui programment des évolutions des plus négatives en matière de missions, d'organisation structurelle et d'emplois. Les possibilités de promotion sont en constante diminution tandis que les règles et garanties de gestion sont attaquées comme jamais.

La coupe est pleine et la période tendue de mise en œuvre effective du PAS couplée à la perspective d'une campagne déclarative des plus ardues doit être saisie pour faire entendre et aboutir les revendications légitimes des personnels.

C'est l'ensemble des personnels de la DGFIP qui doit être reconnu :

- Par la revalorisation immédiate du régime indemnitaire de 200 euros brut par mois, via l'IMT !
- Par une opération massive de repyramidage des emplois accompagné d'une nette amélioration des volumes de promotions de grade au sein de chaque catégorie et d'un large plan de promotions de C en B et de B en A.

C'est l'ensemble des personnels de la DGFIP qui doit être respecté et considéré :

- Par l'ouverture d'une véritable négociation sur l'avenir de nos missions, de nos implantations territoriales et de nos règles de gestion,
- Par l'arrêt des suppressions d'emplois, des restructurations et par la mise en place d'un plan ambitieux de recrutement de personnels titulaires à la hauteur des besoins.